

**Province de Québec**  
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Chartierville, à la salle du conseil municipal de Chartierville, le lundi 12 juin à 19 h sous la présidence du maire M. Denis Dion

**Ouverture de la séance :**

Le maire Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1  
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
M. Frédéric Landry, conseiller #4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pamela Blais, est aussi présente.

Absent :

M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

Cette séance a été dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pamela Blais pour prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour :

**23-3902**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**23-3903**

Résolution – Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMA – Projet ascenseur

Attendu que la population de Chartierville est vieillissante;

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite rendre accessible son centre communautaire ainsi que ses salles et locaux à toute la population;

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite faire l'aménagement d'une plate-forme élévatrice à son centre communautaire;

Attendu que l'aménagement d'une plateforme élévatrice fait partie du plan d'action MADA et de la planification stratégique 2021-2025 de la municipalité de Chartierville;

Il est proposé par Mme Joane Dubé appuyé par M. Simon Lafrenière

Et résolu que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**23-3904**

**Levée de l'assemblée :**

L'assemblée est levée à 19 h 01 par M. Frédéric Landry

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière trésorière

